

14347/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 octobre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2024 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2024

E 19155

Bruxelles, le 10 octobre 2024
(OR. en)

14347/24

FIN 882

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	10 octobre 2024
Destinataire:	M. Péter Benő BANAI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2024 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 13/2024.

p.j.: DEC 13/2024



BRUXELLES, LE 10/10/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024
SECTION III - COMMISSION TITRES: 20, 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 13/2024

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2002 Autres agents et dépenses relatives aux personnes

POSTE - 20 02 01 01 Agents contractuels	CND	-13 525 000,00
---	-----	----------------

ARTICLE - 20 02 04 Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	CND	-1 300 000,00
--	-----	---------------

DU CHAPITRE - 2003 Dépenses de fonctionnement administratif

POSTE - 20 03 01 02 Dépenses relatives aux immeubles	CND	-4 857 391,00
--	-----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2001 Membres, fonctionnaires et agents temporaires

POSTE - 20 01 02 01 Rémunérations et indemnités -- Sièges et bureaux de représentation	CND	15 882 391,00
--	-----	---------------

AU CHAPITRE - 2101 Pensions

ARTICLE - 21 01 01 Pensions et indemnités	CND	3 800 000,00
---	-----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

20 02 01 01 - Agents contractuels

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2024

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	96 454 209,00
2 Virements	10 467 166,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	106 921 375,00
4 Crédits déjà utilisés	90 456 593,00
5 Crédits disponibles (3-4)	16 464 782,00
6 Prélèvement proposé	13 525 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 939 782,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	14,02 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	15 791 004,51
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Il ressort d'une réévaluation des besoins en personnel externe de l'ensemble des directions générales qu'il y a une certaine latitude pour virer des crédits vers des secteurs nécessitant un renforcement. Les crédits disponibles résultent des difficultés rencontrées dans le processus de recrutement, qui sont notamment liées à la recherche des profils adéquats et au désistement à la dernière minute de candidats sélectionnés.

I.2

a) Intitulé de la ligne

20 02 04 - Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2024

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 513 000,00
2 Virements	-400 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	13 113 000,00
4 Crédits déjà utilisés	11 734 213,53
5 Crédits disponibles (3-4)	1 378 786,47
6 Prélèvement proposé	1 300 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	78 786,47
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	9,62 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	2 344 566,17
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits peuvent être virés à la suite d'une réévaluation des besoins en matière d'assurance et étant donné qu'il n'est pas jugé nécessaire d'effectuer une évaluation formelle du programme des stagiaires «Livre bleu».

I.3

a) Intitulé de la ligne

20 03 01 02 - Dépenses relatives aux immeubles

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2024

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	90 535 400,00
2 Virements	-2 783 237,20
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	87 752 162,80
4 Crédits déjà utilisés	77 707 431,63
5 Crédits disponibles (3-4)	10 044 731,17
6 Prélèvement proposé	4 857 391,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	5 187 340,17
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,37 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	19 983 059,37
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits peuvent être libérés à la suite de la baisse du coût de l'énergie et de l'optimisation des dépenses liées à l'entretien technique et au nettoyage.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

20 01 02 01 - Rémunérations et indemnités -- Sièges et bureaux de représentation

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2024

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 549 939 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	2 549 939 000,00
4 Crédits déjà utilisés	2 549 189 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	750 000,00
6. Renforcement demandé	15 882 391,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	16 632 391,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,62 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	55 211 887,20
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

La ligne des salaires du personnel employé à Bruxelles et à Luxembourg et dans les représentations de la Commission présente un déficit, qui est dû à l'actualisation intermédiaire de 3,0 % appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024, laquelle n'avait pas été prévue dans le budget 2024. En outre, le taux d'actualisation résiduel pour 2024 est estimé à 4,1 %, ce qui donne lieu à un taux d'actualisation total de 7,2 % en 2024, contre un taux de 3,4 % inscrit au budget. Bien qu'une partie de l'actualisation supérieure aux attentes ait pu être absorbée grâce aux économies découlant d'un taux de rotation du personnel plus élevé que prévu en 2023 et 2024, un montant restant de 15,9 millions d'EUR devra être couvert par un redéploiement.

II.2

a) Intitulé de la ligne

21 01 01 - Pensions et indemnités

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2024

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 515 034 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	2 515 034 000,00
4 Crédits déjà utilisés	2 515 034 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	3 800 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	3 800 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,15 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2024	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

La ligne relative aux «pensions des anciens membres du personnel des institutions» présente un déficit de 73 millions d'EUR, qui est dû à l'actualisation intermédiaire des pensions de 3,0 % appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024, laquelle n'avait pas été prévue dans le budget 2024. En outre, le taux d'actualisation résiduel pour 2024 est estimé à 4,1 %, ce qui donne lieu à un taux d'actualisation total de 7,2 % en 2024, contre un taux de 3,4 % inscrit au budget. Même si la totalité du déficit ne pourra pas être absorbée par les crédits existants de 2024, un montant de 2 millions d'EUR a déjà fait l'objet d'un redéploiement (par virement interne) à partir des lignes du budget relatives aux pensions des membres. Par ailleurs, un montant de 3,8 millions d'EUR sera couvert par un redéploiement à partir des lignes relevant du titre 20, ce qui réduira en conséquence la demande de crédits supplémentaires dans le PBR n° 5/2024.